

AVIS

RUR.24.0544.AV-Nature

Demande d'agrément émanant de l'association Patrimoine Nature - création de la Réserve naturelle de Rochelinval à Trois-Ponts (superficie de 3,6985 ha)

Avis adopté le 15/04/2024



DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur: SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV

Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature

Type de dossier : Demande d'agrément d'une réserve naturelle (création)

Date de réception : 26/03/2024 Références : RNA/2024 : 3873

<u>Avis</u>

Référence légale : Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément

des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à

ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées

Délai de remise d'avis : 45 jours

Préparation de l'avis : Réunion du 09/04/2024

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 9 avril 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos.

Il relève sa qualité et l'intérêt manifeste des différentes parcelles faisant l'objet de cette demande d'agrément. Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" souligne l'importance de prendre en compte les impacts socioéconomiques potentiels de la réserve naturelle.

Philippe BLEROT

Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »

ThBlerot